

Le travail indépendant en Espagne (et la transformation du *salariat*). Quelques notes préliminaires

Alberto Riesco-Sanz*

What is the true condition of the laborer? I take it that it is best for all to leave each man free to acquire property as fast as he can. Some will get wealthy. I don't believe in a law to prevent a man from getting rich; it would do more harm than good. So while we do not propose any war upon capital, we do wish to allow the humblest man an equal chance to get rich with everybody else. [Applause] [...] I want every man to have the chance—and I believe a black man is entitled to it—in which he can better his condition—when he may look forward and hope to be a hired laborer this year and the next, work for himself afterward, and finally to hire men to work for him! That is the true system.

Abraham Lincoln, «Speech at New Haven, Connecticut» 6 de marzo de 1.860
[Collected Works of Abraham Lincoln, Vol. IV, pp. 24-25]

Un spectre hante l'Europe, *le spectre du capitalisme*. Au milieu du XIX^e Siècle, aux Etats-Unis, Abraham Lincoln se posait la question sur la véritable condition et sur la situation du travail salarié («*what is the true condition of the laborer?*»). La résolution de la conflictualité sociale croissante, surgie sur la *terre des opportunités* au fur et à mesure que se développaient les mécanismes et les institutions du *salariat*, ne pouvait se faire par une «déclaration de guerre» contre le capital («*we do not propose any war upon capital...*»), mais plutôt par sa réaffirmation («*...we do wish to allow the humblest man an equal chance to get rich with everybody else*»). Une bonne part des conflits propres aux sociétés modernes étaient ainsi potentiellement résolus grâce à la promesse de la future transformation du travailleur salarié en capitaliste («*I want every man to have the chance in which he can better his condition: to be a hired laborer this year and the next, work for himself afterward, and finally to hire men to work for him! That is the true system!*»).

150 ans plus tard, début 2013, le Gouvernement espagnol, pressé par des chiffres de chômage alarmants (5,3 millions de chômeurs –la moitié de longue durée– et un taux de chômage de 25% en 2012), a adopté un ensemble de mesures orientées à la réactivation de l'activité économique et à la croissance de l'emploi, tout en privilégiant la lutte contre le chômage des jeunes (qui atteignait un taux de chômage de 53% pour ceux de moins de 25 ans) [Encuesta de Población Activa (EPA), 2012]. Outre les bonifications habituelles pour l'embauche des jeunes, l'amélioration de la formation ou la transformation des politiques actives pour l'emploi, une large part de la «Stratégie d'Entrepreneurialité et d'Emploi Jeune 2013-2016» adoptée récemment [Jefatura del Estado, 2013], a misé sur la promotion de l'*entreprenariat* comme solution (partielle) au problème du chômage. On présentait ainsi une solution, en réalité assez semblable à celles qui avaient été apportées auparavant par d'autres initiatives mises sur pied en Espagne par des gouvernements de signe politique différent, et qui allaient des premiers programmes permettant aux chômeurs de se servir de leurs prestations de chômage pour la capitalisation d'une entreprise [Ministerio de Trabajo y Seguridad Social, 1985], en passant par le *Plan de Promotion de l'Emploi Indépendant* [Ministerio de Trabajo y Seguridad Social, 1986], le Programme *Entreprendre au féminin* [Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales, 2003], les différentes *mesures urgentes pour promouvoir l'emploi indépendant et l'embauche* [Ministerio de la Presidencia, 2008; Ministerio

* Alberto Riesco-Sanz est chercheur-enseignant à l'Universidad Complutense de Madrid et membre de l'*Institut de Sociologie TRANSOC-UCM*. Traduction du texte: Evelyne Tocut.

de Trabajo e Inmigración, 2009, Jefatura del Estado, 2009 y 2011a] ou la *Stratégie espagnole pour l'Emploi 2012-2014* [Ministerio de Trabajo e Inmigración, 2011a].

Si à ces mesures de lutte contre le chômage par le biais de l'auto-entreprenariat, nous ajoutons l'adoption en 2007 d'un cadre régulateur et protecteur de l'activité du travail indépendant (le *Statut du Travailleur Indépendant* [Jefatura del Estado, 2007], la prolifération de différentes mesures d'appui fiscal et de bonifications à l'embauche pour les travailleurs indépendants et pour les petites entreprises, leur présence constante dans les stratégies et dans les politiques nationales pour l'emploi, ou l'adoption récente du *Projet de Loi d'Appui aux Entreprenants* [Presidencia del Gobierno, 2013], force est de constater la centralité que le travail indépendant a pris en Espagne au cours de ces dernières années. Ce mode d'emploi n'est plus considéré comme une particularité du secteur agricole, ou comme un indicateur de sous-développement économique, mais il est perçu maintenant –après sa mutation préalable en *entreprenariat*– comme une source de création d'emploi, d'innovation et de prospérité économique.

Cependant, cette centralité dans le débat public et dans l'agenda politique correspond-elle à sa présence dans les tissus productifs ? Comment expliquer la place prise aujourd'hui par le travail indépendant en Espagne ? Et quelles seraient ses implications ? De façon provisoire, parfois en termes purement descriptifs, ce texte ne vise qu'à signaler quelques traits significatifs de l'évolution du travail indépendant en Espagne et de sa régulation. Il s'agit d'un matériel sans doute insuffisant, et qui ne permet pas de boucler notre champ d'analyse. Mais nous espérons toutefois amorcer quelques questions sur le travail indépendant et, selon nous, sur la dynamique elle-même du *salariat*.

Tableau 1. Poids relatif des travailleurs indépendants et du total d'occupés (15-74 ans) par branches d'activité dans l'Union Européenne et en Espagne (2012)

	UE-27		Zone euro-17		Espagne	
	Indépendants	Total Emploi	Indépendants	Total Emploi	Indépendants	Total Emploi
Total - Ensemble des activités NACE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Agriculture, sylviculture et pêche	17,1 (*)	4,9	11,6 (*)	3,4	10,2 (*)	4,4
Industries extractives	0,1	0,4	0,1	0,2	0,2	0,2
Industrie manufacturière	6,8	15,5	7,6	15,7	8,7	12,6
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,1	0,8	0,1	0,7	0,1	0,5
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,2	0,8	0,2	0,7	0,3	0,8
Construction	12,6 (*)	7,1	11,6 (*)	6,9	11,6 (*)	6,6
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	16,3 (*)	13,8	18,2 (*)	13,8	25,9 (*)	16,3
Transports et entreposage	3,7	5,0	3,2	4,8	5,3 (*)	4,8
Hébergement et restauration	5,1 (*)	4,4	6,4 (*)	4,8	9,7 (*)	7,7
Information et communication	3,0 (*)	2,9	2,9	2,9	2,2	3,0
Activités financières et d'assurance	1,8	3,0	1,9	3,0	1,1	2,5
Activités immobilières	1,2 (*)	0,8	1,3 (*)	0,7	1,3 (*)	0,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	10,9 (*)	5,0	12,2 (*)	5,2	10,0 (*)	4,8
Activités de services administratifs et de soutien	3,3	4,0	3,1	4,2	2,1	5,1
Administration publique	0,2	6,9	0,1	7,3	:	7,6
Enseignement	2,3	7,4	2,3	6,7	1,9	6,8
Santé humaine et action sociale	5,8	10,4	6,7	10,9	2,5	8,0
Arts, spectacles et activités récréatives	2,7 (*)	1,6	2,8 (*)	1,5	1,9 (*)	1,8
Autres activités de services	4,8 (*)	2,4	5,1 (*)	2,6	5,0 (*)	2,4
Activités des ménages en tant qu'employeurs; etc.	0,4	1,2	0,2	1,8	:	3,8
Sans réponse	1,6	1,5	2,3	2,1	:	:

Source: Elaboration propre à partir des données de la *Labour Force Survey* d'Eurostat (2012)

(*) Secteurs ayant une concentration de travailleurs indépendants supérieure à celle qui devrait leur correspondre par l'importance du secteur sur le total de l'emploi.

Le travail indépendant en (la) crise: évolution récente du travail indépendant en Espagne.

Il y a actuellement en Espagne 3 millions de travailleurs indépendants, 9% de l'ensemble de l'Union Européenne-27, concentrés surtout dans des branches d'activité déterminées: agriculture, bâtiment, commerce et restauration ou activités professionnelles au caractère scientifique-technique [Tableau 1]¹. Une collectivité généralement plutôt masculine (2 sur 3 travailleurs indépendants sont des hommes [EPA, 2012]), où prédominent les indépendants

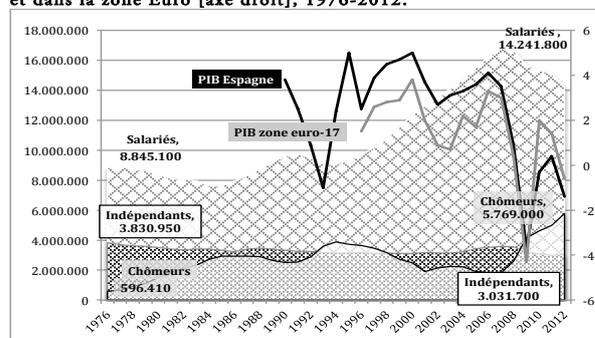
¹ 67% des travailleurs indépendants sont concentrés sur ces secteurs d'activité qui ne représentent toutefois que 40% du total de la population occupée. Même avec de légères différences, il s'agit d'une distribution coïncidant grosso modo avec celle existant dans l'ensemble de l'Union Européenne-27, où 62% des travailleurs indépendants se concentrent aussi sur ce même type d'activités [Labour Force Survey (LFS), 2012].

sans salariés et, en général, des initiatives *entreprenantes* de taille réduite pour ce qui a trait à l'emploi². Ce collectif de travailleurs indépendants représente 17% de la population (15-74 ans) occupée en Espagne [LFS, 2012]. Il s'agit d'un chiffre sans doute significatif, légèrement supérieur à la moyenne existant en Europe (environ 15%), mais très loin cependant de celui enregistré il y a à peine quelques décennies, lorsque par exemple en 1976, le collectif était d'environ 4 millions de membres et supposait près de 30% de la population occupée [EPA, 1976]. A quoi ce changement serait-il dû ?

D'un point de vue économique, l'histoire récente de l'Espagne a été caractérisée par un processus d'ouverture croissante et d'intégration aux institutions et aux marchés internationaux. Un processus de «modernisation» qui, malgré des hauts et des bas et des déséquilibres variés accumulés, a connu une croissance économique notable. La dernière a eu lieu entre 1995 et 2007, période au cours de laquelle il y a eu une augmentation moyenne du PIB de 3,8% (avec parfois des augmentations allant jusqu'à 5%), bien supérieur à celui de la zone Euro (2,3% entre 1996-2007) [Graphique 1]. Cette croissance économique a eu son reflet sur le marché du travail, et jusqu'à ce que la crise financière éclate au cours de l'été 2007, en un peu plus d'un quart de siècle (1976-2007) l'Espagne a pratiquement doublé sa population active (de 13 à 22,2 millions) et sa population occupée (de 12,7 à 20,4 millions); et elle a stabilisé à 10% environ un taux de chômage qui pendant les décennies 1980 et 1990 –même dans des époques de croissance– s'était presque toujours situé autour de 20%.

Ce cycle expansif de l'emploi s'est concentré tout spécialement dans des segments déterminés du marché du travail : sur les 3,6 millions d'emplois (équivalents au plein temps) qui ont été créés entre 2000 et 2007, un peu plus d'un million (30%) se situait dans le commerce-restauration, et presque un million encore (23%) dans le secteur du bâtiment [Contabilidad Nacional de España (Base 2008)]. En Espagne, ces deux secteurs ont été historiquement des récepteurs de travail indépendant importants qui ont concentré pratiquement 50% des travailleurs indépendants jusqu'en en 2012 [Tableau 1]. Cependant, le processus de croissance économique que nous signalons a suivi, en matière d'emploi, un chemin bien différent. En effet, dans le cycle expansif le plus important de l'histoire économique espagnole récente, l'augmentation de la population mobilisée sur le marché du travail a eu

Graphique 1. Evolution de la population active en Espagne [axe gauche] et taux de croissance interannuel du PIB réel en Espagne et dans la zone Euro [axe droit], 1976-2012.

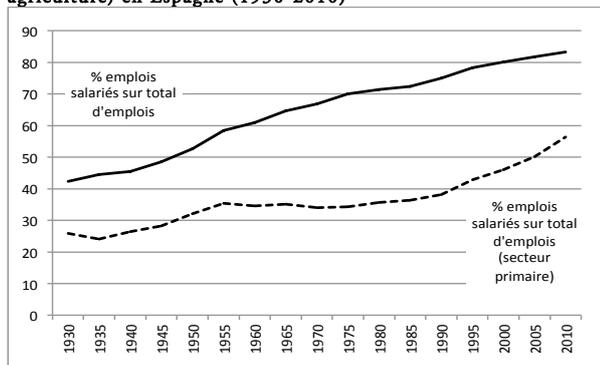


Source: Données sur population active = EPA (moyennes annuelles); données sur PIB = Eurostat.

² 65% des travailleurs indépendants en Espagne n'ont aucun employé [EPA, 2012]. Ce pourcentage s'élève jusqu'à 82% dans le cas des travailleurs indépendants définis «sensu stricto» (selon le Ministère de l'Emploi, ceux qui ne sont pas membres de sociétés, membres de coopératives ou aides familiales, c'est-à-dire, 2 des 3 millions d'affiliés à leur compte à la Sécurité Sociale). Parmi les travailleurs indépendants (définition restreinte) ayant des salariés, environ 350.000, 54% n'avaient qu'un employé, et 77% 1-2 employés maximum [Anuario de Estadísticas Laborales, 2011]. Quoiqu'il en soit, la taille réduite des entreprises est l'une des caractéristiques récurrente du tissu entrepreneurial espagnol où 81% des entreprises n'ont qu'entre 1-5 employés, 90% jusqu'à 10 salariés et seul 1% dispose de 100 salariés ou plus [Directorio Central de Empresas, 2012]. Même si des chiffres comme ceux-là servent généralement à justifier les politiques d'appui aux «entreprenants», il faut cependant rappeler que les entreprises ayant 10 employés ou moins concentrent «uniquement» 41,5% des occupés [EPA, 2012].

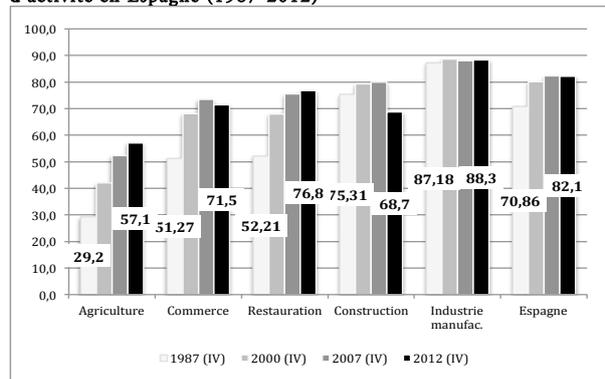
lieu généralement grâce à des modalités d'emploi pour le compte d'un autre³. Cette augmentation du travail salarié en Espagne constitue un phénomène qui s'est accentué au cours des dernières décennies, mais qui est cependant loin d'être réellement une nouveauté [Graphique 2]. Si nous nous centrons sur l'évolution des modes de mobilisation et d'usage des capacités productives de la population, il ne fait aucun doute que l'histoire récente de l'Espagne –tout comme celle de bien d'autres pays– a été marquée par l'extension progressive et la consolidation du *salariat*, de ses mécanismes et de ses institutions⁴.

Graphique 2. Taux de salarisation (total économie et agriculture) en Espagne (1930-2010)



Source: [Alcaide, 2003]. Données de 2005 et 2010 venant de l'EPA (séries annuelles)

Graphique 3. Evolution des taux de salarisation par branches d'activité en Espagne (1987-2012)



Source: élaboration propre à partir de données de la EPA (séries trimestrielles).

Toutes ces données montrent que, dans le cas de l'Espagne, le travail indépendant constitue aujourd'hui un phénomène relativement stabilisé quoiqu'en recul clair, surtout si on le compare avec sa trajectoire récente depuis la seconde partie du XX^e siècle [Graphique 2]. Ce recul du travail indépendant ne s'est pas circonscrit à un unique segment du tissu productif espagnol. Bien au contraire, la généralisation du travail salarié comme mode d'emploi constitue une tendance de longue portée qui s'est nichée dans l'ensemble de la société espagnole [Graphique 3] et qui, en fait, semble être généralisable actuellement à la plupart des pays de l'Union Européenne-27, même ceux (sauf peut-être l'Italie) où le travail indépendant a toujours eu un rôle très significatif comme mode d'emploi de la force de travail [Graphiques 4 et 5]. En ce qui concerne l'Espagne, à quoi serait due cette tendance à la baisse du travail indépendant? Cette tendance aurait-elle été freinée par la crise

³ Par exemple, sur les 3,6 millions de nouveaux emplois créés entre 2000 et 2007, 95% ont été des emplois salariés [EPA]. Cette augmentation s'est appuyée sur deux changements profonds et (relativement) récents de la société espagnole: l'incorporation en masse des femmes (espagnoles) au marché du travail (qui est passée d'un taux d'activité de 41% en 2000 à un taux de 47% en 2007) [EPA], ainsi que l'arrivée en Espagne d'une population étrangère, pour la plupart dans la condition d'immigrée (entre 2000 et 2007, la population étrangère ayant un permis de séjour s'est multipliée par quatre, atteignant ainsi les 4 millions et représentant donc 9% du total de la population, face à 2% en 2000) [Anuario Estadístico de España y Anuario Estadístico de Inmigración].

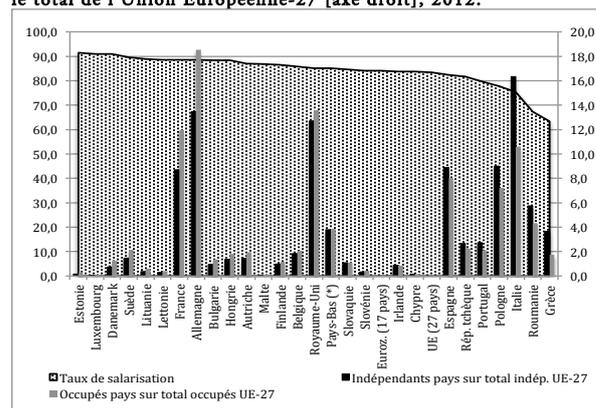
⁴ Quoiqu'à un niveau superficiel, ce mouvement profond de transformation peut être détecté aujourd'hui dans l'augmentation du poids des salariés sur le marché du travail [Graphique 2] et dans l'importance croissante des revenus salariaux dans la reproduction des populations et des sociétés. Le *taux de salarisation* de l'emploi en Espagne (population occupée entre 15-74 ans) est passé de 69% en 1976 à 83% en 2012, chiffre très semblable à celui qui existe actuellement dans les principales économies de notre entourage (84% dans la zone Euro, 83% dans l'UE-27) [EPA, 1976; LFS, 2012]. En ce qui concerne les revenus perçus par les familles espagnoles, alors qu'en 1993, 58% des revenus annuels venaient du travail salarié (il faudrait y ajouter une large part de 27% que les statistiques comptent comme «revenus venant de prestations», fondamentalement de retraites et de chômage), en 2007 le chiffre avait atteint 68% (plus 22% des transferts que nous pourrions considérer comme une partie du *salaire indirect*). Par contre, les revenus venant du travail indépendant avaient diminué sur cette même période de 11% à 7% [Indicadores Sociales, 2011].

économique actuelle, tel que semblent l'indiquer les données récentes de plusieurs pays du sud de l'Europe (Portugal, Espagne, Grèce) [Graphique 5]?

Si nous abordons ce processus de transformation d'un point de vue purement descriptif (et collé au présent), nous pouvons signaler que la diminution progressive du travail indépendant en Espagne a été le résultat de la confluence de plusieurs éléments. Entre autres, on peut signaler sans doute la perte progressive de l'importance du secteur agricole (fournisseur habituel de nouveaux salariés), ainsi que sa *salarisation* croissante. L'agriculture en Espagne, qui avait presque 3 millions d'emplois en 1976 (22% de la population occupée), n'avait plus qu'à peine 750.000 travailleurs en 2012 (un peu plus de 4%) [EPA]. Sur une période de 25 ans, elle a perdu 1,2 million d'emplois, la plupart (850.000, 70%) des emplois de travailleurs indépendants, ceci ayant donc supposé que le taux de *salarisation* du secteur est passé de 27% en 1987 à 57% en 2012 [EPA]⁵. L'incorporation de l'Espagne à la Communauté Economique Européenne en 1986, et son assujettissement aux directives de la *Politique Agricole Commune*, entre autres facteurs, ont obligé à donner une nouvelle dimension à un secteur dont la restructuration a supposé la perte de presque 3 emplois sur 4 de travailleurs indépendants.

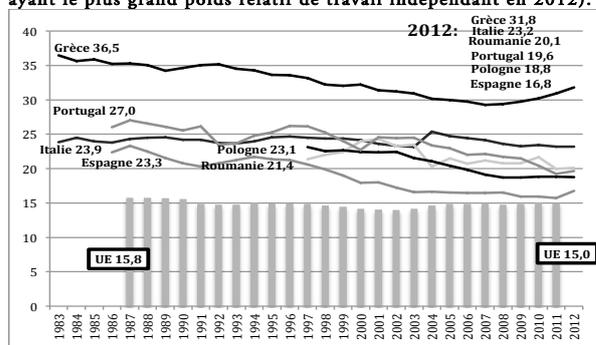
Outre l'agriculture, quoiqu'avec une moindre force, le commerce et le bâtiment ont été les autres secteurs traditionnellement récepteurs de travail indépendant qui ont le plus souffert de cette contraction de l'emploi indépendant. Le secteur de la distribution commerciale a maintenu en Espagne, jusqu'à une date relativement récente, une structure assez traditionnelle (avec une forte présence du commerce de *proximité*, aux petites dimensions, au caractère familial et à la rentabilité limitée), ceci ayant favorisé la survie – bien au-dessus de la moyenne de l'UE [Tableau 1] – de formules d'exploitation basées sur le travail indépendant⁶. Toutefois, la confluence de transformations dans ce secteur (libéralisation des horaires commerciaux, entrée de grandes chaînes internationales de distribution, extension de formules de distribution «libre-service»), ainsi que dans l'ensemble

Graphique 4. Taux de *salarisation* [axe gauche], poids des travailleurs indépendants et de la population occupée par pays sur le total de l'Union Européenne-27 [axe droit], 2012.



Source: Elaboration propre à partir des données de la *Labour Force Survey* d'Eurostat (2012). Population entre 15-74 ans (*) Données de 2011

Graphique 5. Evolution du poids relatif des travailleurs indépendants dans l'ensemble d'occupés de chaque pays (pays ayant le plus grand poids relatif de travail indépendant en 2012).



Source: Elaboration propre à partir de données de la *Labour Force Survey* d'Eurostat (2012)

⁵ La progressive *salarisation* du secteur serait aussi visible dans le recul des «aides familiales» pour le travail agricole, aides qui représentaient 19% des occupés à leur compte en 1987 et qui ne représentaient plus que 4% en 2012 [EPA].

⁶ Par exemple, alors que la France avait en 1974 101 *hypermarchés*, en Espagne il n'y en avait à la même époque que trois. Le nombre serait de 70 en 1985 (face à 530 en France) [Carrera Sánchez, 1990: 125] et de 412 hypermarchés en 2009. D'autre part en Espagne le taux de marché du commerce indépendant était en 1986 de 74%, bien au-dessus de 48% en France, de 25% en Grande Bretagne ou 12% en Allemagne [López Aranguren, 1987: 42].

de la société espagnole (réduction de la taille des familles et incorporation de la femme au marché du travail ; changements de la planification urbaine, dans les modèles d'urbanisme et de transport ; émergence de nouvelles formes de consommation et de loisirs), ont donné lieu à une crise du commerce traditionnel [Carrera Sánchez, 1990 ; Casares, 1987 ; López Aranguren, 1987] qui perdure jusqu'à nos jours et qui a eu un impact important sur l'emploi⁷.

Finalement le bâtiment, sur lequel nous disposons de nombreux documents [López et Rodríguez, 2010; Naredo, Carpintero et Marcos, 2008], a été l'un des principaux moteurs du dernier cycle expansif de l'économie espagnole (1995-2007). Ce secteur a concentré 23% des 6 millions d'emplois (équivalents au plein temps) créés en Espagne au cours de cette période, même s'il ne représente qu'un peu plus de 10% de l'emploi total (presque 14% à son moment culminant en 2007). Même si la croissance du secteur a permis le développement du travail indépendant en termes absolus (269.000 nouveaux emplois équivalents au plein temps), dans la plupart des cas –81%– la plus forte augmentation de l'emploi a eu lieu grâce à des modes d'emploi pour le compte d'autrui [*Contabilidad Nacional de España (Base 2000)*]. L'éclatement de la bulle immobilière dû à la crise financière internationale de 2007 (et les mutations qui en ont découlé) a supposé la crise du secteur, entraînant derrière lui un secteur financier déjà affaibli (l'un des principaux responsables et bénéficiaires de cette bulle), et avec lui les comptes de l'Etat ainsi que l'ensemble de l'économie (y compris, évidemment, l'emploi)⁸. Même si ce n'est pas le seul, le bâtiment a été l'un des secteurs les plus touchés par le processus de destruction d'emploi par lequel les entreprises espagnoles ont répondu à ce nouveau scénario récessif: 1,5 million d'emplois détruits entre 2007 et 2012 (57% de ceux qui existaient dans le secteur en 2007), parmi lesquels 185.000 emplois de travailleurs indépendants [EPA]⁹.

Cependant, nous ne pouvons pas considérer le comportement du travail indépendant dans le secteur du bâtiment comme modèle extrapolable à l'ensemble de l'économie. Malgré la différence logique du nombre total d'emplois détruits pendant la crise dans les différents modes d'emploi (2,5 millions parmi les salariés, un demi-million chez les travailleurs

⁷ Entre 1987 et 2012 par exemple, il y a eu une destruction de 175.000 emplois de travailleurs indépendants dans le commerce [EPA], ainsi qu'une augmentation du *taux de salarisation* du secteur de 51% (1987) à 71% (2012) [Graphique 3].

⁸ Entre 1997 et 2007 le stock de logements en Espagne avait augmenté de plus de 4,5 millions d'unités (en moyenne 457 000 logements/année), avec une croissance interannuelle moyenne de 2,1 (qui allait atteindre 2,5 entre 2001 et 2006), ce qui a fait de l'Espagne le leader européen en nombre de logements construits et en consommation de ciment (en termes absolus et per capita). Le prix moyen d'un logement (ancien ou nouveau) est passé de 613 euros/m² en 1995 à 1906 euros/m² en 2007, et la valeur globale du patrimoine en logement de 1,3 billion d'euros en 1996 à 5,1 billions en 2007 [Naredo, Carpintero et Marcos, 2008: 56 et 60]. Cette situation a changé radicalement depuis que la crise a éclaté, tout spécialement depuis 2008: l'augmentation du stock de logements a freiné entre 2009 et 2011 pour se situer à une moyenne de 296 000 logements/année (avec un rythme de croissance interannuelle moyen de 1,2), alors que le prix moyen du logement a baissé en 2012 jusqu'à 1588 euros/m² [*Estudio sobre el stock de viviendas nuevas y Precios de Vivienda del Ministerio de Fomento*].

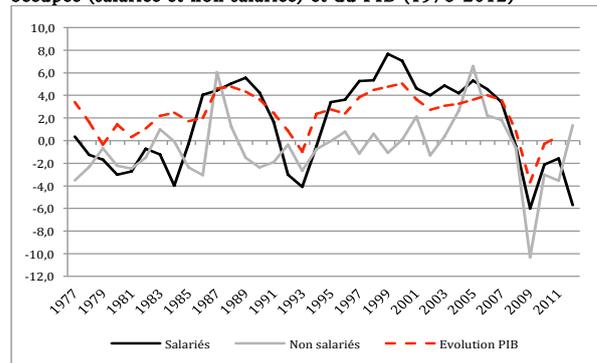
⁹ Malgré ce chiffre énorme, dans le secteur du bâtiment, l'emploi indépendant semble avoir mieux résisté aux effets de la crise, et n'a perdu « que » 35% des emplois dont il disposait en 2007, face à 63% du travail salarié, celui qui a assumé 88% de l'emploi détruit dans ce secteur [EPA]. La chute du *taux de salarisation* dans le secteur du bâtiment perceptible depuis 2007 [Graphique 3] ne serait donc pas due à une augmentation du nombre total de travailleurs indépendants, mais à un moindre degré de destruction d'emploi, si nous le comparons au travail salarié.

indépendants), la portée de la destruction d'emploi en termes relatifs a été semblable dans les deux cas: environ 15% de l'emploi existant en 2007 [EPA]. Qui plus est, si nous observons le taux de croissance interannuel des deux modes d'emploi [Graphique 6] nous pouvons constater comment entre 2007 et 2009 le travail indépendant a perdu proportionnellement un plus grand volume d'emploi que le travail salarié ; n'oublions pas cependant qu'ensuite sa récupération a été également bien supérieure. Serait-on en train de recueillir les fruits de la politique de promotion de l'*entreprenariat* mise sur pied en Espagne depuis quelques années ? Ou s'agirait-il tout bonnement de la réponse d'une partie de la population – salariée avant, au chômage aujourd'hui – à l'incapacité de trouver un emploi dans le tissu entrepreneurial existant?

L'information dont nous disposons ne nous permet pas d'avancer une réponse concluante, mais nous pouvons cependant souligner quelques données qui, si nous les analysons avec prudence, peuvent nous incliner vers la seconde des options signalées. Par exemple l'évolution des inscriptions initiales et des départs du travail à la Sécurité Sociale sur la période 2009-2011 [Tableau 2] montre que le travail salarié a vu augmenter son nombre de départs, plus la crise avançait et plus il y avait de destruction d'emploi, ceci mettant en

relief une faible capacité pour compenser cette perte grâce à de nouvelles inscriptions. Par contre, le travail indépendant aurait compensé (légèrement) la destruction d'emploi grâce à un taux de croissance positif des nouvelles inscriptions de travail¹⁰. De telle sorte que, dans une situation de stabilité du taux d'activité (environ 60% [EPA]) comme celle enregistrée au cours de ces années (2009-2011), l'augmentation des inscriptions initiales au travail de travailleurs indépendants, juste au moment où nous assistons à une désaffiliation généralisée à la Sécurité Sociale, nous invite à ne pas renoncer à l'hypothèse mentionnée plus haut. C'est-à-dire que face à l'impact de la crise sur le marché du travail,

Graphique 6. Taux de croissance interannuelle de la population occupée (salariée et non salariée) et du PIB (1976-2012)



Source: Elaboration propre à partir de données de l'EPA et de la Contabilidad Nacional

Tableau 2. Evolution (totale et taux interannuel) des inscriptions initiales au travail et des départs du travail à la Sécurité Sociale selon modes d'emploi (2009-2011)

	INSCRIPTIONS INITIALES AU TRAVAIL			DÉPARTS DU TRAVAIL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
TOTAL	500.374	488.284	475.882	18.063.543	18.092.653	19.391.370
Travail pour le compte d'un autre	470.257	457.544	444.059	17.488.304	17.544.562	18.818.220
Travail à leur compte	30.117	30.740	31.823	575.269	548.091	573.150
	TAUX DE CROISSANCE INTERANNUAL					
	2009-2010	2010-2011		2009-2010	2010-2011	
TOTAL	-2,4	-2,5		0,2	7,2	
Travail pour le compte d'un autre	-2,7	-2,9		0,3	7,3	
Travail à leur compte	2,1	3,5		-4,7	4,6	

Source: Elaboration propre à partir de données d'inscriptions de travailleurs à la Sécurité Sociale [Anuario de Estadísticas Laborales, 2011]

¹⁰ Les inscriptions initiales comptabilisent les premières incorporations des travailleurs aux différents régimes de la Sécurité Sociale, alors que les départs (et les inscriptions successives) mesurent non seulement le passage de l'activité au chômage, mais aussi le changement d'entreprise et, dans le cas des travailleurs indépendants, le changement de département de localisation [Fuentes y notas explicativas del Ministerio de Empleo y Seguridad Social]. Il faut donc utiliser avec prudence ces données car il y aura des changements d'un mode d'emploi à un autre qui ne sont pas enregistrés ici (au cas où ça ne serait pas la première fois que le travailleur fait ce type de mouvement), et des sorties du travail qui ne signifient pas nécessairement la destruction de l'emploi (par exemple quand le travailleur indépendant change de domicile de travail pour partir dans une autre région d'Espagne)

nous assisterions peut-être à un transfert (limité et pas nécessairement unidirectionnel) de force de travail des modes d'emploi pour le compte d'un autre vers le travail indépendant¹¹.

Mais s'agirait-il d'un transfert spontané? Rien d'évident, ou du moins pas exclusivement. Le travail indépendant, comme on l'a dit, a été caractérisé dans les dernières décennies par une claire réduction significative de sa présence en Espagne. Même s'il occupe encore une place importante dans les secteurs traditionnellement liés à ce mode d'emploi (agriculture, commerce, bâtiment...), il semble difficile de soutenir que les formulations traditionnelles du travail indépendant vivent actuellement leur moment de plus grande apogée. Et cependant, paradoxalement, au milieu de cette dynamique décroissante, le travail indépendant a trouvé une reconnaissance institutionnelle et un rôle primordial inconnu jusqu'à maintenant; ce qui actualise le rêve de cette vieille utopie d'une société *d'entrepreneurs et d'auto-employés, the true condition of the laborer* ou la énième république d'artisans. Le pari pour le travail indépendant et l'*entrepreneuriat* au sein des politiques actives pour l'emploi en tant que sortie possible des tensions et des contradictions de la condition salariale moderne en est, selon nous, un clair exemple (cohérent cependant avec le questionnement des politiques de protection que l'on constate dans toute l'Europe et avec le glissement progressif vers une logique de *workfare* dans les systèmes de protection sociale [Barbier, 2011; Eichhorst, Grienberger-Zingerle et Konle-Seidl, 2010; Kosonen, 1999])¹². Quoiqu'il en soit, sauf si nous optons pour valider une définition restreinte du *salarial* qui pourrait le circonscrire à sa démarcation juridique, nous pensons qu'il est excessif de déduire de ce mouvement pro-*entrepreneuriat* un ralentissement –et encore moins un recul ou un démantèlement– du *salarial*. En fait, selon nous, il s'agit plutôt du contraire: d'un indicateur de l'extension progressive et de la socialisation de la relation moderne d'emploi, de ses mécanismes et de ses institutions de régulation allant bien au-delà des sujets directement plongés dans un rapport de travail pour le compte d'un autre sanctionné par un contrat de travail.

La relation de travail moderne et la configuration du statut du travail salarié

Le profond mouvement de transformation qui a enterré les sociétés de l'Ancien Régime, a conçu en échange un scénario inédit d'un point de vue historique: pour la première fois, les processus de création de richesse, dont dépendent le bien-être et la viabilité des sociétés, devaient être garantis grâce à la mobilisation et à l'usage de populations composées majoritairement d'individus juridiquement libres, de citoyens qui, dans l'exercice de leur

¹¹ Les données disponibles sur l'ancienneté dans l'emploi suggèrent à peu près la même chose: 8,5% des indépendants occupés, en 2012, étaient depuis moins d'un an dans leur emploi (10,2% s'il s'agit d'indépendants sans salariés) et 14,6% y étaient depuis moins de 2 ans (17% pour les indépendants sans salariés) [EPA]. Même si ce sont des chiffres importants, ils le sont néanmoins bien moins que ceux enregistrés par les salariés (15,3% et 22% respectivement), données compatibles avec le plus fort degré de destruction d'emploi enregistré par le travail salarié pendant la crise, et avec une plus grande mobilité de la force de travail en découlant (y compris la mobilité vers d'autres formes d'emploi telles que le travail indépendant).

¹² Les aides à la promotion de l'emploi indépendant ont supposé 25% (29% si nous ajoutons les aides à l'emploi dans des coopératives et le travail associé) du total des aides à la création d'emploi octroyées en Espagne en 2011. D'autre part, alors que le budget destiné aux politiques actives pour l'emploi a augmenté de 12% entre 2007 et 2010 (atteignant le chiffre de 8,5 billions d'euros en 2010), le programme de stimulants directs à la création d'entreprises (capitalisation des prestations de chômage, promotion du travail indépendant, etc.) a vu augmenter de 32% son budget dans cette même période (avec 1,2 billion d'euros assignés en 2010) [Anuario de Estadísticas Laborales, 2011].

droit fraîchement acquis à la mobilité, pouvaient abandonner librement leurs anciennes occupations, leurs lieux de résidence et leurs employeurs. Dans ces nouvelles sociétés (capitalistes), ni la tradition, ni les restrictions magiques et rituelles, ni les groupes d'appartenance selon la naissance, ni les loyautés et les obligations qui en découlaient: l'interaction nécessaire entre des activités et des populations est devenue une rencontre – toujours provisoire– garantie par tout un ensemble de dispositifs appelé normalement *marché du travail*. L'occupation et l'exercice d'un emploi impliquaient de moins en moins un métier, une formation et un style de vie spécifiques, permettant ainsi que les populations soient de plus en plus interchangeables et, dans un même temps, facilitant la révolution permanente des processus de travail (innovations technologiques, organisationnelles, du type de capacités de travail nécessaires). Ce long processus historique de consolidation du capitalisme encourageait donc un détachement des populations et des occupations jamais vu jusque-là, et faisait du rapport moderne de travail –basé sur le recours aux capacités de travail en échange d'un salaire, afin de revaloriser le capital mobilisé– une relation nécessairement précaire et instable [Alaluf, 1986 et 1993; Rolle, 1988] dont la régulation a donné lieu à maintes contradictions et à multiples difficultés.

Au départ, cette relation de travail a été conçue comme une relation au caractère privé entre individus juridiquement libres et égaux qui établissaient entre eux un contrat. Mais de quel type de contrat s'agissait-il? La liberté juridique des producteurs avec laquelle naissait le capitalisme en rendait impossible leur appropriation (la personne du travailleur devait être inaliénable ou, sinon, il redeviendrait un serf ou un esclave). D'autre part, la dépossession matérielle des moyens de subsistance grâce à laquelle on avait opéré la libération du travail empêchait aussi que la formalisation juridique de ce pacte entre «égaux» régule simplement, comme pour les *arts et professions libérales*, le fruit du travail (il fallait pour ce faire une autonomie que le salarié n'avait pas). C'est ainsi que, d'une façon nouvelle, c'est la propre prestation de travail du travailleur –pas sa personne, ni le fruit de son activité– qui est devenu l'objet central du contrat de travail [Supiot, 2000]. Cependant, cette innovation allait supposer un problème dans la mesure où tout contrat d'achat-vente d'une marchandise donne au nouveau propriétaire le droit de s'en approprier afin d'en garantir l'usufruit. Mais, comment assurer la pleine possession de la prestation de travail acquise par le contrat de travail quand on a reconnu à son responsable le statut de sujet inaliénable (inappropriable)? La solution partielle à ce problème allait venir de la reconnaissance du principe de *subordination* du travailleur salarié envers son employeur, reconnaissance incongrue avec la soi-disant égalité des sujets présents qui servira de prix de consolation à cette appropriation impossible de la personne du travailleur par l'employeur.

L'établissement de ce principe de subordination en tant qu'élément caractéristique (et juridiquement définitoire) de la condition salariale moderne –face par exemple au travail à son compte– a supposé reconnaître l'existence d'une relation de pouvoir inégale entre les sujets juridiquement libres (et formellement égaux) qui entraient en contact par le biais de la relation de travail. Cependant, outre la reconnaissance de l'autorité de l'employeur, cette reconnaissance juridique a permis aussi de délimiter et de compenser partiellement la dépendance et l'inégalité sociale existant dans la relation d'emploi: par exemple, en restreignant cette autorité au temps et au domaine concret délimité par le contrat de travail [Didry et Brouté, 2006]. Le principe de subordination juridique a également permis de reconnaître –non sans résistance de sa part– la responsabilité économique, sociale et juridique de l'employeur vis-à-vis du travailleur salarié, figure dont il ne pouvait pas ignorer le sort sous

prétexte de la liberté formelle avec laquelle le contrat avait été établi. L'assomption (mutualisée, socialisée) de cette responsabilité sera reflétée, par exemple, dans la constitution de mutuelles d'accidents, qui diluaient dans une collectivité d'entrepreneurs la responsabilité de l'employeur individuel [Rolle, 2007: 87]. Elle sera visible aussi dans la «participation» des employeurs aux cotisations sociales grâce auxquelles on financera différents systèmes de protection sociale du travail salarié face à ses risques innés : chômage, accidents de travail, maladie, retraite, décès. C'est-à-dire, fondamentalement le risque de dissolution – de disparition – du lien unissant le travailleur à son travail et faisant de lui un salarié. Nous assisterions donc à l'institutionnalisation et à la socialisation progressive de ce qui était né au départ comme une relation de caractère privé entre des sujets formellement égaux.

Au cours des deux derniers siècles, dans un processus historique assez agité et conflictuel, nous avons assisté –surtout depuis la Seconde Guerre Mondiale– à une reconnaissance progressive et à la consolidation (plus ou moins forte selon les sociétés) de droits sociaux et économiques du travail salarié : depuis le droit d'association et la négociation collective, en passant par la participation des travailleurs à la définition de l'organisation des centres de travail et à la distribution de la richesse générée, le droit à la santé, les loisirs, le temps libre, le repos et l'éducation. Nous avons connu aussi le développement et la consolidation de toutes sortes d'institutions sociales visant à la protection du travail salarié : depuis le droit du travail proprement dit, en passant par les systèmes nationaux et sectoriels de qualification qui permettaient la réalisation d'une carrière professionnelle et l'amélioration progressive des conditions de vie et de travail, les systèmes publics d'éducation et de formation, la protection sociale face au chômage, aux accidents de travail, à la maladie ou à la vieillesse.

La reconnaissance du principe de subordination mentionné avant aurait donc constitué, paradoxalement, un principe de liberté et de protection du travail salarié [Didry et Brouté, 2006]. Le marché du travail, résultat de ce processus prolongé d'action collective, ne se comportait plus comme un simple mécanisme d'ajustement où l'incertitude était fondamentalement supportée par les populations salariées, et il était devenu un domaine (partiellement) contrôlé par le droit du travail, organisé par différentes institutions et façonné par les relations de pouvoir existantes entre employeurs et salariés [Alaluf, 2012]. Les salariés obtenaient ainsi, après de nombreux conflits et de multiples tensions, une stabilisation sociale relative autour d'un «statut salarial» servant de contrepoids à la précarité constitutive de la relation d'emploi au sein du capitalisme, et améliorant donc leurs conditions de vie et de travail. La consolidation du «statut du travail salarié» a favorisé et a reflété en même temps le processus de socialisation (partiel et contradictoire) de la relation d'emploi, en regroupant en son sein, par le biais de l'intervention de différentes institutions (État, syndicat, Sécurité Sociale) un nombre de plus en plus grand (et plus hétérogène) de sujets, de situations et de modes d'emploi de la force de travail [Rolle, 1988].

L'universalisation des systèmes publics de santé et d'éducation au-delà de la personne cotisant directement; l'extension des prestations pour chômage, maladie et retraite du travail salarié à de nombreuses des anciennes professions libérales; l'absorption en tant que «salariés» de catégories qui y étaient historiquement opposées (paysans, marchands de commerce, cadres intermédiaires et techniciens, artistes) ou les différents transferts que – à un degré et dans une variété très différents – reçoivent les familles européennes pour des usages préalablement fixés par l'État (soin aux personnes dépendantes, aides à l'achat d'un logement ou pour former une famille, aides pour l'acquisition de matériel scolaire) sont autant

d'exemples de ce processus de socialisation de la relation d'emploi, de sa gestion et de sa reproduction quotidienne. Une extension et une généralisation des mécanismes et des institutions régulatrices du travail salarié allant bien plus loin que les salariés eux-mêmes (bien plus loin donc de qui occupe un emploi ou dispose d'une relation de travail pour le compte d'un autre plus ou moins formalisée) qui fait qu'il soit pertinent de parler de sociétés salariales ou de *salariat*, comme un type de formation sociale dans laquelle les coûts et les risques de la production et de la reproduction des potentialités productives du travail salarié (de sa formation, de sa mobilisation et de son usage) sont mutualisées, socialement assumées par la collectivité, en conjurant donc ainsi partiellement l'incertitude constitutive des relations sociales modernes.

Un salariat allant au-delà des modes d'emploi: la régulation du travail indépendant en Espagne

Dans le cas de l'Espagne, ce processus d'extension des institutions du travail salarié au-delà de l'emploi et des travailleurs formellement salariés, est manifeste, par exemple, si nous analysons les transformations survenues au cours des dernières années dans le cadre régulateur du travail indépendant. La *Ley del Estatuto del Trabajo Autónomo* (LETA) [*Loi du Statut du Travail Indépendant*] [Jefatura del Estado, 2007], approuvée par le précédent gouvernement socialiste (outre certains développements postérieurs de cette loi) constitue aujourd'hui la norme de référence de base pour la régulation du travail indépendant en Espagne. Même si cette norme s'est parfois bornée à réordonner et à donner une cohérence à toute une série de normes fragmentées et dispersées sur le travail indépendant existant auparavant dans la législation et dans la jurisprudence espagnole, elle a aussi incorporé des nouveautés significatives dans ce qui nous intéresse ici.

La LETA visait à mettre sur un pied d'égalité la protection des différentes modalités de travail indépendant et celle du travail salarié. Pour ce faire, on a adopté la reconnaissance d'une série de droits, individuels et collectifs: le droit d'association, de représentation et de défense collective des intérêts professionnels (reconnaissance des associations professionnelles de travailleurs indépendants comme interlocuteurs, constitution du *Conseil du Travail Indépendant* comme organe consultatif, etc.); le droit de la conciliation de la vie personnelle et familiale (suspension de l'activité en cas de grossesse, allaitement, etc.) ou la sécurité et la santé au travail (critères d'application de la *Ley de Prevención de Riesgos Laborales* [*Loi de Prévention de Risques du Travail*], délimitation de la responsabilité de l'entreprise contractante du service du travailleur indépendant au moment de garantir sa sécurité, etc.)¹³. Outre la reconnaissance de ce type de droits, la LETA et ses développements postérieurs établissent aussi une série de protections et de prestations économiques pour les travailleurs indépendants typiques du travail salarié (assistance sanitaire en cas de maternité, de maladie commune ou professionnelle, en cas d'accident, de décès ou de retraite)¹⁴. Elle recueille

¹³ Le Ministère de l'Emploi et de la Sécurité Sociale a comptabilisé chez les travailleurs à leur compte un peu plus de 14.000 accidents pendant la journée de travail qui ont entraîné un arrêt de travail (la plupart –97%– ont été des accidents légers dus dans 84% des cas à des coups ou à des coupures avec des objets –mobiles ou statiques– et dus aussi à de trop gros effort physiques). Ces accidents ont supposé une perte de presque 550.000 journées de travail (4% du total de journées perdues cette année-là), une moyenne de 0,2 journée par travailleur indépendant (face à une moyenne de 1 journée perdue par salarié) [*Estadísticas de Accidentes Laborales*, 2011].

¹⁴ Toutefois, en ce qui concerne la prestation pour retraite, les quantités perçues par les travailleurs indépendants par le biais de la Sécurité Sociale sont encore très faibles (600 euros en moyenne en octobre 2012), bien inférieures (38%) à celles perçues dans le *Régimen General* où figure la plupart des salariés (930 euros) [Unión de Profesionales y Trabajadores Autónomos, 2012]. Les prestations les plus basses sont dues au

également une revendication historique des travailleurs indépendants en Espagne : la perception d'une prestation économique pour arrêt de l'activité (pour chômage) financée grâce aux cotisations à la Sécurité Sociale des travailleurs à leur compte¹⁵. Devrions-nous déduire de ces mesures un recul des mécanismes et des institutions du salariat ? Ou s'agirait-il plutôt, tel que nous l'exposons précédemment en tant qu'hypothèse, de son extension à d'autres modalités d'usage de la force de travail au sein du *salariat* ?

La possibilité de nous trouver en présence d'un *salariat* transformé – et non pas en présence d'un *salariat* périclité – est visible aussi en Espagne par la timide, quoique constante, prolifération de statuts ambigus, difficilement accommodables aux distinctions formelles traditionnelles entre «travail indépendant» et «travail salarié». L'exemple sans doute le plus significatif en est la création et la régulation par la LETA de la figure –contradictoire et ambiguë dans sa dénomination elle-même– du *Trabajador Autónomo Económicamente Dependiente* [*Travailleur Indépendant Économiquement Dépendant*]¹⁶. Un collectif formellement reconnu aussi dans d'autres pays comme l'Italie, l'Allemagne ou le Royaume-Uni [Martín Puebla, 2012; Perulli, 2003; Supiot, 2000], considéré particulièrement «non protégé», et auquel on a donné une série d'attributions et de mesures de protection qui, sauf pour ce qui a trait à l'indépendance (formelle) dans l'organisation de la journée de travail (existant aussi, d'autre part, pour de nombreux salariés), se différencie peu du travail (formellement) salarié.

Ce n'est cependant pas l'unique exemple récent d'ambigüité et d'hybridation statutaire dans la régulation du marché du travail. La «Stratégie d'Entrepreneurialité et d'Emploi Jeune 2013-2016» mentionnée avant, envisageait par exemple entre ses propositions, outre la possibilité récurrente de capitaliser la prestation pour chômage (mesure dont 127.000 chômeurs ont bénéficié entre 2008 et 2011 [Ministerio de Trabajo e Inmigración, 2011b]), la possibilité de concilier temporairement la prestation pour chômage avec la réalisation d'activités à son compte, ainsi que de reprendre la perception de cette prestation si le salarié reconverti en indépendant décidait finalement d'abandonner l'activité à son compte. Elle

fait d'avoir cotisé de plus petites quantités pendant la vie de travail (en 2012, par exemple, 84% des travailleurs indépendants – définis au sens restreint – cotisaient sur les bases minima légales) [Trabajadores Autónomos en alta en la Seguridad Social, 2012].

¹⁵ Au troisième trimestre 2012, il y avait presque 650.000 travailleurs indépendants couverts par ce mécanisme de protection en cas d'arrêt d'activité (chômage), et de contingences professionnelles (accidents, maladie) [Unión de Profesionales y Trabajadores Autónomos, 2012], 21% du total de travailleurs indépendants inscrits à la Sécurité Sociale (18% dans le bâtiment et 16% dans le transport, secteurs ayant le plus haut taux d'accidents). Ce sont des chiffres qui se situent bien loin du niveau de protection pour chômage existant dans l'ensemble de la population active dont le taux de couverture en 2010 se situait, selon les données de la Sécurité Sociale, à 78% (sans parler des quantités perçues et en comptabilisant aussi bien les prestations contributives que les prestations d'assistance sociale, le taux de couverture serait alors de 38% si nous ne considérons que les prestations contributives pour chômage) [Indicadores Sociales, 2011]. Toutefois, la disparition du caractère volontaire de cette couverture à partir du 1^{er} janvier 2014 [Jefatura de Estado, 2011b] laisse prévoir l'équivalence progressive du taux de couverture des travailleurs indépendants au reste des travailleurs.

¹⁶ Dans le cas espagnol, cette figure se référerait à ces travailleurs indépendants «réalisant une activité économique ou professionnelle à titre lucratif et de façon habituelle, personnelle, directe et prédominante pour une personne physique ou juridique, appelée client, et de qui ils dépendent économiquement pour percevoir de lui au moins 75 pour cent de ses revenus pour rendements de travail et d'activités économiques ou professionnelles» [Jefatura de Estado, 2007: Chapitre III]. Les dernières estimations dont on dispose [Asociación de Trabajadores Autónomos, 2006: 5-7] considéraient que ce collectif compterait avec presque 400.000 travailleurs (environ 14% des indépendants existants alors).

envisageait aussi le besoin d'étendre la protection du travail indépendant (pour «atteindre une plus grande convergence» avec le travailleur salarié), de promouvoir également la figure du travailleur salarié «intrapreneur» (celui qui s'engage à chercher des alternatives et des activités innovantes pour l'entreprise où il travaille) et de permettre –en cas de pluriactivité (pour le compte d'autrui + à son compte) ou de conciliation avec des études– la cotisation à temps partiel comme travailleur indépendant [Ministerio de Empleo y Seguridad Social, 2013].

Bien de ces mesures, formulées à propos de l'emploi «jeune» sont loin de configurer un pari conjoncturel s'adressant uniquement à certains segments de la force de travail, car elles sont présentes aussi dans des propositions et des programmes de caractère général. Par exemple, la *Loi 27/2011 du 1^{er} août, sur actualisation, adéquation et modernisation du système de Sécurité Sociale* a ouvert la voie à la cotisation à temps partiel comme travailleur indépendant (facilitant ainsi la conciliation de différents modes d'emploi), et a reconnu aussi (avec quelques limitations) la possibilité de concilier la perception de prestations de retraite avec la réalisation d'activités à son propre compte. D'autre part, le *Proyecto de la Ley de Apoyo a Emprendedores [Projet de Loi d'Appui aux Entrepreneurs]*, approuvé récemment, propose une baisse des cotisations sociales pour les travailleurs salariés en situation de pluriactivité qui s'inscriraient au *Régimen Especial de Trabajadores Autónomos (RETA) [Régime Spécial de Travailleurs Indépendants]* [Presidencia del Gobierno, 2013]¹⁷.

Ces formules hybrides, semblables à celles existant dans d'autres pays [Athanasouli, 2003; Böheim y Mühlberger, 2009; Darbus, 2008; Desmarez, 2001; Reynaud, 2007], font penser, plus qu'à une résolution ou à un recul du *salariat*, à un *salariat* élargi, capable de se confirmer en une variété d'actions, de sujets et de configurations beaucoup plus larges que ceux que l'on connaissait avant, et qu'il faudra donc étudier. Cependant, nous vivons une situation paradoxale consistant dans le fait que, juste quand l'extension du travail salarié et de ses principales institutions sociales ont atteint leur plus forte consolidation et leur plus grande hégémonie à échelle planétaire (débordant les limites des groupes et des identités qu'elles devaient, soi-disant, incarner), lorsqu'elles se trouvent plus confondues avec les structures de l'Etat et les institutions rendant possible notre vie quotidienne, moins nous nous sentons capables de les identifier, et plus insuffisantes se montrent les catégories et les théories à notre portée. L'équivalence restrictive de la dynamique du travail salarié aux situations et aux populations ainsi délimitées grâce à la formalisation juridique d'un contrat de travail (et l'opposition qui en résulte entre ce type de situations et ces autres faites sous forme de prestations de services d'un producteur indépendant par l'intermédiaire d'un contrat commercial au caractère privé) est un bon exemple de ce type de limitations que d'autres chercheurs ont déjà dénoncées [Rolle, 2007]. Si, tel que nous le proposons ici, le travail indépendant constitue en réalité l'une des combinaisons possibles de rencontre (provisoire) entre capacités productives et activités dans le *salariat*, ce sera donc au sein de ce mouvement

¹⁷ Les situations de pluriactivité sont toutefois assez «exceptionnelles» sur le marché du travail espagnol, elles représentent 2,2% du total d'occupés dans le cas des travailleurs à leur compte, et 1,9% dans le cas des salariés (entre les deux, en tout, environ 340.000 travailleurs). Les seconds emplois se font généralement sous la même modalité –à son compte ou pour le compte d'un autre– de l'emploi principal, cependant nous pouvons signaler que 43% des travailleurs indépendants pluri-employés avaient un second emploi salarié (environ 29.000 indépendants), et 27% des salariés pluri-employés avaient un second emploi comme indépendants (environ 74.000 salariés) [EPA, 2012].

plus large que nous pourrions faire une tentative d'explication de la dynamique et de la transformation du travail indépendant contemporain.

En guise de conclusion (ou de début): entreprises sans travailleurs et travailleurs sans entreprises

La globalisation économique, la concurrence de plus en plus forte entre les entreprises et l'émergence de nouvelles puissances sur la scène économique internationale ; les processus de délocalisation productive ; les innovations technologiques et les nouvelles formes d'organisation du travail (production flexible, juste-à-temps, *lean production*) entre autres facteurs, ont favorisé une redéfinition profonde de l'entreprise et de la place qu'elle occupe dans les processus de création de richesse. Contrairement à la grande entreprise fordiste, qui se proposait d'intégrer en son sein le plus gros des activités et des fonctions requises dans le processus productif, nous assistons depuis quelques années à une «diminution» des entreprises (et de leur signification) dans les chaînes de génération de valeur. La réduction de l'activité des entreprises au fameux *core business* a eu pour corrélat nécessaire l'extension de la sous-traitance et l'externalisation de toute une série d'activités et de services que l'entreprise elle-même ne garantit plus et pourtant indispensables pour le développement correct de son activité économique. Des activités et des services souvent élaborés par des entreprises et des producteurs indépendants avec lesquels *l'entreprise mère* a des liens commerciaux (et sans doute de nouvelles relations de coopération interentrepreneuriale) sans pour autant renoncer à établir une série de normes d'exécution obligatoire pour les entreprises «collaboratrices» (standards de qualité et procédés de production, design et commercialisation du produit, délais de remise). Ce développement croissant de l'externalisation touchera même la gestion elle-même, la mobilisation et la mise à disposition de travailleurs et, par exemple, on enregistra un plus grand recours à des entreprises se consacrant à cette sorte de services (comme celles que l'on appelle *Entreprises de Travail Temporaire*). Des entreprises spécialisées dans la gestion et la cession de force de travail auxquelles vont recourir d'autres entreprises afin de se doter d'une plus grande flexibilité interne, ainsi que de mécanismes rendant possible la réduction des coûts de travail (par exemple, en échappant à une plus grande régulation et protection des formes d'emploi «standard») [Kalleberg, 2000; Kesselman, 2009; Belkacen, Kornig et Michon, 2011].

Ces modifications n'ont pas été sans conséquences quant à la configuration historique de la relation d'emploi et quant à sa protection, comme on peut l'apprécier, par exemple, dans les relations de sous-traitance et dans la prestation de services où les frontières de l'entreprise et des sujets impliqués dans les relations de travail se voient profondément reconfigurés [Baudry, 1992; Chassagnon, 2012; Lebeer et Martínez, 2012]. La relation de sous-traitance allait supposer une transformation du lien salarial classique, en transformant la relation salariale (de subordination) en une prestation de services au caractère commercial. Une relation où le salarié de l'entreprise sous-traitée se voit assujéti à plusieurs employeurs, maintenant une relation d'emploi «conventionnelle» avec l'entreprise sous-traitante, et établissant en même temps avec l'entreprise usagère de la main-d'œuvre une relation commerciale en termes fournisseur-client, plus qu'une relation de subordination employeur-employé. Est configurée ainsi une relation triangulaire dans laquelle l'employeur *de facto* utilisant la force de travail ne coïncide pas avec l'employeur formel. Mais, malgré tout, le premier intervient directement et activement dans la détermination des conditions de travail et d'emploi du travailleur salarié, sans pour autant assumer pleinement la responsabilité (et les coûts) en découlant.

Comme la robotique et l'automatisation des processus productifs, les relations de sous-traitance et d'externalisation que nous venons de signaler nourrissent le «rêve» d'une entreprise sans travailleurs. Nous pourrions presque nous référer parfois à une entreprise sans entreprise (ou à sa réduction à sa minime expression). A la fantaisie entrepreneuriale de l'entreprise sans travailleurs on ajoutera la tendance inverse : celle des salariés sans entreprise. Nous nous référons au discours de plus en plus récurrent et à la promotion de l'*entreprenarialité* et l'*entrepreneutisme* comme solution au problème du chômage et comme voie de croissance économique sur laquelle nous avons porté notre attention. Un phénomène dans lequel nous trouverons, en plus des «entrepreneurs par vocation» à un bon nombre d'anciens travailleurs salariés reconvertis en sous-traitants indépendants qui travaillent souvent pour un unique employeur : les fameux *travailleurs indépendants économiquement dépendants* [Böheim et Mühlberger, 2009; Hernández, 2010; Kalleberg, 2000].

Il s'agirait aussi des cas beaucoup plus frappants d'expériences comme, par exemple, les sociétés de *portage salarial* [Darbus, 2008; Lenoir et Schechter, 2011] qui chercheraient à stabiliser la condition et le statut des aspirants à «entrepreneurs». Ces «entrepreneurs» sont souvent d'anciens salariés se retrouvant au chômage qui, vu le manque d'offres d'emploi venant du tissu entrepreneurial existant, décident de s'établir formellement à leur compte. Cependant, pendant que leur situation comme entrepreneurs se consolide, ils profitent des vides de la législation pour s'enregistrer comme employés (pour le compte d'un autre) de ces sociétés de *portage salarial*, ceci leur permettant d'avoir droit aux bénéfices et au mécanisme de protection liés au statut de travailleur salarié. Il suffirait d'ajouter à cette description les taux de plus en plus hauts de population chômeuse, partiellement occupée (ou inoccupée), ou employée sous différentes figures de travail «atypiques» (à temps partiel, comme indépendants, intérimaires, avec des contrats d'apprentissage et de formation, contrats temporaires, etc.) [Belkacen, Kornig et Michon, 2011; Castel, 2009; Kalleberg, 2000; Kesselman, 2009; Schmid, 2011] pour pouvoir confirmer l'hypothèse que nous assistons actuellement à une double mutation de l'emploi qui nous situerait face à une scène incertaine d'entreprises sans travailleurs et de travailleurs sans entreprises.

Derrière cette double mutation apparaîtrait ce que certains auteurs, tel que Alaluf [2012: 5], ont identifié comme la possibilité d'un nouveau type *d'agencement* de l'activité d'une multitude de producteurs. Un agencement dans lequel la génération de richesse pourrait se faire sans avoir besoin d'englober ces producteurs au sein d'une structure organisationnelle semblable à ce que nous avons connu jusqu'à maintenant comme entreprise. Souvent, ce type *d'agencement* permettrait d'établir une dépendance réelle du salarié sans besoin que sa subordination juridique soit reconnue ; et, bien entendu, sans besoin d'assumer un principe obligatoire et passible de sanction de responsabilité sociale face à la précarité constitutive de son statut. Nous assisterions donc à des combinaisons et à des réseaux productifs au caractère nouveau – composées d'entreprises mères et d'entreprises sous-traitantes; des agences et des organismes publics de nature différente (étatiques, régionales, transnationales) ; des laboratoires et des centres de recherche universitaires ou para-universitaires ; des travailleurs et des sous-traitants indépendants, etc. – dont l'émergence signifierait une profonde mutation de la relation salariale traditionnelle, une remise en question de l'efficacité des mécanismes de protection du travail salarié comme on le connaissait jusqu'alors ainsi qu'une profonde mutation des dispositifs productifs et des acteurs, des principes et des institutions

qui y sont impliqués. Un scénario contradictoire, truffé aujourd'hui d'incertitudes, mais aussi de possibilités qu'il conviendrait d'explorer.

Bibliographie

- Alaluf, M. (1986) *Le temps du labeur. Formation, emploi et qualification en sociologie du travail*. Bruxelles, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles.
- _____ (1993) "El empleo, una relación social inestable", in Michon, F. et Segrestin, D. (Coord.) *El empleo, la empresa y la sociedad*. Madrid, Ministerio de Trabajo, pp. 305-312.
- _____ (2012) "Le marché du travail: vulnérabilités individuelles et actions collectives", XIXème Congrès de l'AISLF "Agir face à l'incertain", Rabat (Marroc), 2-6 juillet 2012.
- Alcaide, J. (2003) *Evolución económica de las regiones y provincias españolas en el siglo XX*. Bilbao, BBVA.
- Asociación de Trabajadores Autónomos (2006) *Informe del trabajo autónomo dependiente*. [<http://www.ata.es>]
- Athanasouli, K. (2003) "Les 'quasi-salariés' en Grèce: un statut atypique et hybride". *Formation et Emploi*, 81, pp. 5-21.
- Barbier, J.C. (2011) "Activer les pauvres et les chômeurs par l'emploi ? Leçons d'une stratégie de réforme", *Politiques Sociales et Familiales*, 104, pp. 47-58
- Baudry, B. (1992) "Contrat, autorité et confiance. La relation de sous-traitance est-elle assimilable à la relation d'emploi ?", *Revue économique*, 43 (5), pp. 871-894.
- Böheim, R. et Mühlberger, U. (2009) "Dependent self-employment: workers between employment and self-employment in the UK", *Journal for Labour Market Research*, 42, pp. 182-195.
- Belkacen, R.; Kornig, C. et Michon, F. (2011) *Visages de l'intérim en France et dans le monde*. Paris, L'Harmattan.
- Carrera Sánchez, M.C. (1990) "La actividad comercial en la Comunidad de Madrid", in Estébanez, J. (Ed.) *Madrid, presente y futuro*. Madrid, Akal, pp. 121-149.
- Casares, J. (1987) "Algunas reflexiones sobre la situación actual y la política de modernización del comercio interior". *Información Comercial Española*, 644, pp. 7-18.
- Castel, R. (2009) *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*. Paris. Éditions du Seuil.
- Chassagnon, V. (2012) "Fragmentation des frontières de la firme et dilution des responsabilités juridiques: l'éclatement de la relation d'emploi dans la firme-réseau multinationale", *Revue Internationale de Droit Économique*, XXVI (1), pp. 5-30.
- Darbus, F. (2008) "L'accompagnement à la création d'entreprise", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 175 (5), pp. 18-33.
- Desmarez, P. (2001) "Subordination et indépendance. Notes pour une réflexion sur les relations entre travail indépendant et travail salarié", in Alaluf, M.; Rolle, P. et Schoetter (coord.) *Division du travail et du social*. Toulouse, Octares, pp. 281-285.
- Didry, C. et Brouté, R. (2006) "L'employeur en question, les enjeux de la subordination pour les rapports de travail dans une société capitaliste", in Petit, H. et Thèvenot, N. (Dir.) *Les nouvelles frontières du travail subordonné*. Paris, La Découverte, pp. 47-70.
- Eichhorst, W.; Grienberger-Zingerle, M. et Konle-Seidl, R. (2010) "Activating Labor Market and Social Policies in Germany: From Status Protection to Basic Income Support", *German Policy Studies*, 6/1, pp. 65-106.
- Jefatura del Estado (2007) *Ley 20/2007, de 11 julio, del Estatuto del trabajo autónomo*. Boletín Oficial del Estado du 12 juillet.

- _____ (2009) *Real Decreto-ley 2/2009, de 6 de marzo*. Boletín Oficial del Estado du 7 mars.
- _____ (2011a) *Real Decreto-ley 3/2011, de 18 de febrero*. Boletín Oficial del Estado du 19 février.
- _____ (2011b) *Ley 27/2011, de 1 de agosto*. Boletín Oficial del Estado du 2 août.
- _____ (2013) *Real Decreto-ley 4/2013, de 22 de febrero*. Boletín Oficial del Estado du 23 de febrero.
- Hernández, J. A. (2010) "La desnaturalización del trabajador autónomo: el autónomo dependiente", *Revista Universitaria de Ciencias del Trabajo*, 11, pp. 177-194.
- Kalleberg, A. (2000) "Nonstandard Employment Relations: Part-time, Temporary and Contract Work", *Annual Review of Sociology*, 26, pp. 341-365.
- Kesselman, D. (2009) "Le travail non standard comme outil comparatiste des frontières de la relation salariale: France et Etats-Unis", *XIIèmes Journées Internationales de Sociologie du Travail*, Nancy (France), 25-26 juin.
- Kosonen, P. (1999) "Activation, incitations au travail et *workfare* dans quatre pays scandinaves". *Travail et Emploi*, 79, pp. 1-15.
- Lebeer, G. et Martínez, E. (2012) "Trabajadoras del sector de la limpieza: precariedad en el empleo, desigualdades temporales y división sexual del trabajo", *Laboreal*, VIII (1), pp. 28-41.
- Lenoir, C. et Schechter, F. (2011) *L'avenir et les voies de régulation du portage salarial. Rapport Définitif (RM2011-128P)*. Paris, Inspection Générale des Affaires Sociales.
- López Aranguren, G. (1987) "El pequeño comercio detallista. Situación en la Comunidad de Madrid". *Información Comercial Española*, 644, pp. 37-44.
- López, I. et Rodríguez, E. (2010) *Fin de ciclo. Financiarización, territorio y sociedad de propietarios en la onda larga del capitalismo hispano (1959-2010)*. Madrid, Traficantes de Sueños.
- Martín Puebla, E. (2012) *El trabajo autónomo económicamente dependiente. Contexto europeo y régimen jurídico*. Valencia, Tirant lo blanch.
- Ministerio de Empleo y Seguridad Social (2013) *Estrategia de emprendimiento y empleo joven, 2013/2016* [<http://www.empleo.gob.es/es/estrategia-empleo-joven/index.htm>]
- Ministerio de Trabajo y Seguridad Social (1985) *Real Decreto 1044/1985, de 19 de junio*. Boletín Oficial del Estado du 2 juillet.
- _____ (1986) *Orden de 21 de febrero por la que se establecen diversos Programas de apoyo a la creación de empleo*. Boletín Oficial del Estado du 27 février
- Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales (2003) *Orden TAS/1848/2003, de 27 de junio*. Boletín Oficial del Estado du 4 juillet.
- Ministerio de Trabajo e Inmigración (2009) *Real Decreto 1300/2009, de 31 de julio*. Boletín Oficial del Estado du 19 août.
- _____ (2011a) *Real Decreto 1542/2011, de 31 de octubre*. Boletín Oficial del Estado du 19 novembre.
- _____ (2011b) *Balance de medidas sobre el trabajo autónomo 2008-2011* [<http://www.empleo.gob.es>]
- Ministerio de la Presidencia (2008) *Real Decreto 1975/2008, de 28 de noviembre*. Boletín Oficial del Estado du 2 décembre.
- Naredo, J. M., Carpintero, O. et Marcos, C. (2008) *Patrimonio inmobiliario y balance nacional de la economía española 1995-2007*. Madrid, FUNCAS.
- Presidencia del Gobierno (2013) *Proyecto de Ley de Apoyo a Emprendedores y su Internacionalización*. Conseil de ministres du 28 juin 2013.

- Perulli, A. (2003) *Economically dependent/quasi-subordinate (parasubordinate) employment: legal, social and economic aspects*. Bruxelles, Commission européenne.
- Rolle, P. (1988) *Travail et salariat. Bilan du sociologie du travail*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- _____ (2007) "Le salariat, au delà du contrat", in Vatin, F. (Dir.) *Le salariat. Théorie, histoire et formes*. Paris, La Dispute, pp. 81-105.
- Reynaud, E. (2007) "Aux marges du salariat: les professionnels autonomes", in Vatin, F. (Dir.) *Le salariat. Théorie, histoire et formes*. Paris, La Dispute, pp. 299-309.
- Schmid, G. (2011) "Non-Standard Employment in Europe: Its Development and Consequences for the European Employment Strategy", *German Policy Studies*, 7 (1), pp. 171-210.
- Supiot, A. (2000) "Les nouveaux visages de la subordination", *Droit Social*, 2, pp. 131-145.
- Unión de Profesionales y Trabajadores Autónomos (2012) *Anuarios del Trabajo Autónomo en España, 2011-2012*. Madrid, Ministerio de Empleo y Seguridad Social.

Bases de données consultées

- Eurostat : *Labour Force Survey*
- Instituto Nacional de Estadística : *Encuesta de Población Activa*
- _____ : *Contabilidad Nacional de España*
- _____ : *Directorio Central de Empresas*
- _____ : *Anuario Estadístico de España*
- _____ : *Indicadores Sociales*
- Ministerio de Empleo y Seguridad Social : *Anuario de Estadísticas Laborales*
- _____ : *Anuario Estadístico de Inmigración*
- _____ : *Fuentes y notas explicativas*
- _____ : *Trabajadores Autónomos en alta en la Seguridad Social*
- _____ : *Estadísticas de Accidentes Laborales*
- Ministerio de Fomento : *Estudio sobre el stock de viviendas nuevas*
- _____ : *Precios de Vivienda*